

RETOUR AUX SOURCES

Résumé



Rapport sur la protection de l'environnement de 2018

Téléchargez le rapport complet à : eco.on.ca/fr/reports/2018-back-to-basics

Available in English



Commissaire à
l'environnement
de l'Ontario

Resumé

Volume 1 : Respecter les opinions du public en matière d'environnement

*La Charte des droits environnementaux :
Un outil puissant pour le public et
l'environnement.*

La *Charte des droits environnementaux (CDE)* est une loi unique en son genre qui permet aux Ontariens de s'exprimer au sujet de la protection de l'environnement. Même si le gouvernement de l'Ontario est le principal responsable de la protection, de la préservation et du rétablissement de l'environnement naturel, la CDE aide le public à participer aux décisions provinciales qui ont une incidence considérable sur l'environnement. Dans le présent volume, la CEO fait rapport sur la conformité des ministères aux exigences de la CDE, ainsi que sur l'utilisation qu'a fait le public des outils de la CDE au cours de l'exercice financier 2017-2018 de la CEO (du 1er avril 2017 au 31 mars 2018).

Le **chapitre 1** fait rapport sur la conformité générale du gouvernement à la CDE et sur son utilisation par le public. Le **chapitre 2** fait rapport sur l'utilisation qu'a fait le public



Le chapitre 1 souligne une réussite longtemps attendue : les progrès réalisés sur le nouveau Registre environnemental qui servira mieux le public.

des demandes en vertu de la CDE et présente l'évaluation générale de la CEO sur la manière dont les ministères ont traité ces demandes. La CEO souligne la réussite de deux Ontariens dont la demande en vertu de la CDE a provoqué l'élaboration d'une nouvelle stratégie plus que nécessaire sur la santé des sols agricoles.

Le **chapitre 3** présente les bulletins de la CEO sur l'application de la CDE pour chacun des 17 ministères assujettis à la CDE au cours de l'exercice 2017-2018. Félicitations aux ministères qui ont mieux rempli leurs principales obligations en vertu de la CDE cette année.

Ministère prescrit	Qualité des avis sur des politiques, des lois et des règlements affichés sur le Registre environnemental	Qualité des avis sur des actes affichés sur le Registre environnemental	Promptitude de l'affichage des avis de décision sur le Registre environnemental	Tenue à jour des avis sur le Registre environnemental	Traitement des demandes d'examen et d'enquête	Souci d'éviter les demandes d'examen périmées	Prise en compte des Déclarations des valeurs environnementales (DVE)	Collaboration relativement aux demandes de la CEO	Tendances globales depuis 2017
MEPP	→	→	↗	→	→	→	→	→	↗
MRNF	→	→	→	→	→	→	→	↗	↗

Qualité du rendement :

- Atteint ou surpasse les attentes
- Nécessite des améliorations
- Inacceptable

- ↗ Qualité du rendement : amélioration par rapport à 2016-2017
- Qualité du rendement : stable par rapport à 2016-2017
- ↘ Qualité du rendement : détérioration par rapport à 2016-2017

Rendement des ministères dont la charge de travail liée à la CDE est la plus élevée : le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et le ministère des Richesses naturelles et des Forêts.

Volume 2 : Eau propre

Chapitre 1 : Protéger l'eau potable de l'Ontario contre la pollution

Par le passé, des centaines de menaces importantes pesaient sur l'eau potable municipale. En raison de la tragédie de Walkerton, elles sont maintenant mieux contrôlées.

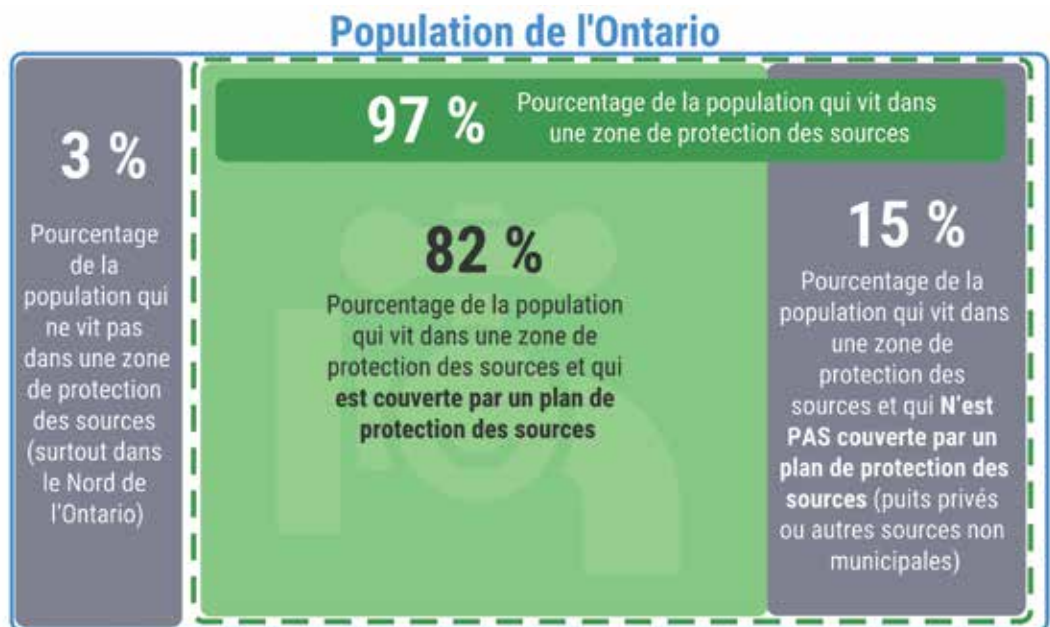
La tragédie de l'eau potable contaminée à Walkerton en Ontario en mai 2000 a mis en branle une nouvelle ère de réglementation de l'eau potable dans la province. Après des années de travail acharné, les comités locaux ont élaboré 22 plans de protection des sources en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine* pour aider à protéger les sources municipales d'eau potable.

Après tous ces efforts, les sources d'eau potable sont-elles plus sûres? Pour les 82 % d'Ontariens dont les sources d'eau potable sont protégées par la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, la réponse est oui, mais il reste beaucoup de travail à faire. Les comités sur la protection des sources ont repéré des centaines de menaces importantes liées à la pollution qui pèsent sur les sources municipales d'eau potable et ont fait de leur mieux pour les gérer.



Crédit photo : Conservation Ontario.

Cependant, les comités n'ont pas reçu les outils nécessaires pour bien réglementer certaines menaces importantes, telles que les réservoirs de stockage de carburant en surface, l'épandage de fumier et les sites contaminés. Les menaces que fait peser la pollution ne sont pas statiques et il faudra toujours faire preuve de vigilance pour protéger les sources d'eau potable, pourtant, l'incertitude par rapport au financement laisse l'avenir de ce programme vital en suspens. De plus, le cadre sur la protection des sources ne protège pas la plupart des lacs, rivières et eaux souterraines de l'Ontario, y compris les sources d'eau potable des Ontariens qui ont des puits privés ainsi que celles dans la majorité des collectivités du Nord de l'Ontario et des réserves autochtones.



Source : Créé par la CEO à partir de renseignements du MEPP.

Le gouvernement devrait prendre les mesures suivantes :

- utiliser les connaissances et les outils élaborés dans le cadre du programme de protection des sources pour protéger d'autres ressources en eau contre la contamination, en particulier les sources d'eau potable qui approvisionnent les 18 autres pour cent d'Ontariens;
- permettre aux comités sur la protection des sources de réglementer les graves menaces que les réservoirs de stockage de carburant en surface font peser sur les eaux souterraines;
- exiger que l'Office des normes techniques et de la sécurité protège l'eau potable municipale dans sa réglementation des carburants liquides qui posent une grande menace;
- veiller à ce que les plans de gestion des éléments nutritifs des fermes situées dans des zones de source d'eau vulnérables protègent les sources d'eau potable de la menace du fumier;
- assurer l'assainissement ou le contrôle de la contamination issue d'activités passées qui pose une grave menace aux sources municipales d'eau potable;
- s'engager à fournir un financement pluriannuel au programme de protection des sources.



La pollution par le phosphore contribue à la prolifération d'algues. Certaines algues peuvent être toxiques pour les poissons, les animaux et les gens, notamment la prolifération d'algues bleu-vert qui s'est produite au sud-est de la rive de l'île Pelée en Ontario en 2011.

Crédit photo : Tom Archer. Photo utilisée avec permission.

Les lois provinciales ont réduit de nombreux types de pollution de l'eau au cours des 50 dernières années. Cependant, des lacunes délibérées dans ces lois permettent à de gros problèmes de pollution de l'eau de persister ou de s'aggraver. Les eaux usées municipales brutes, le ruissellement agricole, les eaux usées industrielles toxiques et les sels de voirie sont quatre sources importantes de polluants qui menacent les eaux de l'Ontario et qui sont exacerbées par la croissance démographique et le changement climatique.

Chapitre 2 : Polluer nos plans d'eau

L'eau douce est précieuse. Le gouvernement permet d'y rejeter une trop grande quantité de polluants.

L'Ontario a la chance de posséder tant de lacs et de rivières qui renferment des ressources en eau douce parmi les plus abondantes et pures au monde. Irrespectueusement, nous continuons de polluer une grande part de ces richesses. Cette pollution menace de nombreux écosystèmes aquatiques, ce qui compromet la capacité des Ontariens à pratiquer la baignade et la pêche et nuit aux activités économiques qui nécessitent une eau propre.

Lors de fortes précipitations, les égouts unitaires de 44 municipalités de l'Ontario débordent encore et répandent des eaux usées souillées grouillantes de bactéries dans les lacs et les rivières. Les égouts unitaires constituent la principale source de rejets d'eaux usées non traitées; l'année dernière, ils ont été à l'origine de 766 débordements. Plus de 30 ans après avoir banni la construction de nouveaux égouts unitaires, le gouvernement n'a toujours pas exigé que les municipalités prennent toutes les mesures réalisables pour mettre un terme à ces débordements.

Le gouvernement n'a pas pris de mesures adéquates pour arrêter le ruissellement agricole dans les eaux douces, lequel est un facteur majeur de la croissance d'algues. Les programmes qui manquent de

surveillance, de financement et de réglementation n'ont pas fonctionné.

Le gouvernement permet aux industries de rejeter 58 types de déchets toxiques directement dans les lacs et les rivières et d'atteindre des limites fixées il y a 25 ans en fonction des technologies qui étaient disponibles à l'époque. Les promesses selon lesquelles les limites seraient tenues à jour n'ont jamais été respectées.

Le gouvernement continue pourtant de laisser une trop grande quantité de sels de voirie empoisonner les lacs et les rivières, même si une partie de ces sels est gaspillée et que l'on pourrait facilement en utiliser moins.

La pollution n'est ni inévitable ni nécessaire. L'Ontario ne devrait plus tolérer les lacunes réglementaires qui permettent de polluer autant nos plans d'eau.

Pour réduire la quantité de polluants rejetés dans les eaux de l'Ontario, le gouvernement devrait prendre les mesures suivantes :

- exiger que chaque municipalité qui possède des égouts unitaires adopte toutes les mesures possibles pour pratiquement éliminer les débordements d'égouts unitaires dans un délai raisonnable, notamment des plans de contrôle de la prévention de la pollution, les frais pour la gestion des eaux pluviales et l'infrastructure verte;
- assurer une réduction radicale du ruissellement de phosphore agricole en fixant des cibles claires, en pratiquant une surveillance efficace et en offrant des incitatifs financiers;
- fixer de nouvelles limites sur les eaux usées industrielles toxiques, c'est-à-dire exiger que les industries utilisent la meilleure technologie disponible pour empêcher les produits toxiques de se rendre dans les eaux de l'Ontario et qu'elles éliminent pratiquement les rejets de substances toxiques rémanentes;
- exiger que les municipalités réduisent au minimum la pollution par les sels de voirie et encourager les entrepreneurs à en faire autant.

Volume 3 : Les espèces sauvages et les régions sauvages

Chapitre 1 : De bonnes données scientifiques, de meilleures décisions : la surveillance des espèces et des écosystèmes de l'Ontario

L'Ontario récolte beaucoup de données, mais doit établir des liens entre elles.



Des bénévoles prélèvent des échantillons aquatiques lors d'un événement d'Ontario BioBlitz.

Credit photo : Stacey Lee Kerr/Ontario BioBlitz/flickr (CC-BY-NC-SA 2.0).

La biodiversité est vitale pour soutenir les « services écosystémiques » tels que la purification de l'air, la pollinisation et l'élimination des maladies, dont une grande part profite directement à la santé humaine. Pourtant, nous perdons partout dans le monde des espèces à un rythme sans précédent dans l'histoire : les espèces de la planète disparaissent à un rythme 1000 fois plus rapide qu'avant. Les espèces en Ontario subissent d'énormes pressions exercées par la destruction de leur habitat, les espèces envahissantes, la surexploitation, la pollution, les maladies et les parasites ainsi que le changement climatique.

Pour protéger les espèces et les régions sauvages, le premier pas consiste à obtenir les bons renseignements. Le gouvernement de l'Ontario, en partenariat avec d'autres intervenants, récolte une grande quantité de renseignements sur la nature. Toutefois, les données brutes issues de multiples programmes non coordonnés ont leurs limites.

Le gouvernement doit récolter, analyser et partager les données de manière efficace pour cerner les problèmes et les tendances et pour déterminer les meilleures mesures pour préserver les espèces et les régions sauvages.

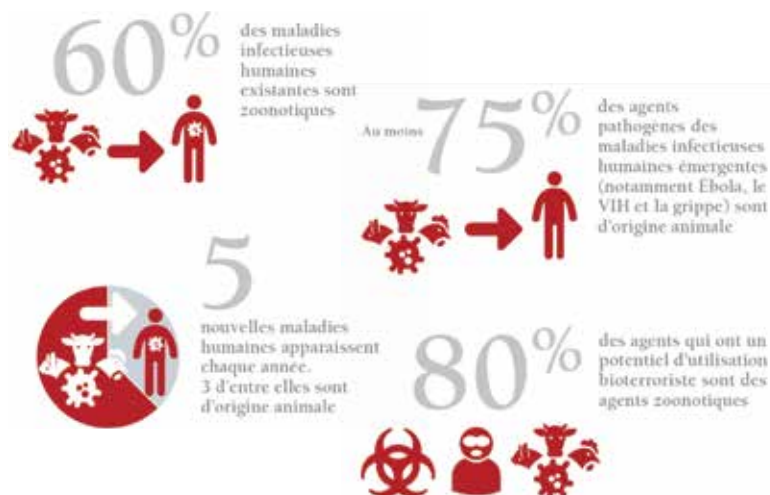
L'Ontario devrait aussi démontrer davantage de respect et de soutien au travail de préservation de la nature effectué par des bénévoles dévoués et des organismes à but non lucratif partout en Ontario, notamment le Conseil de la biodiversité de l'Ontario. Le gouvernement se sert beaucoup du travail ainsi effectué pour justifier la diminution de ses propres efforts, sans toutefois avoir fait sa part en ce qui concerne le maigre financement qui lui avait été demandé. Il est très rentable de maintenir et d'améliorer ces précieuses collaborations.

Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts devrait s'engager à fournir un soutien à long terme adéquat au Conseil de la biodiversité de l'Ontario pour la production de son rapport intitulé L'État de la biodiversité de l'Ontario.

Chapitre 2 : Préserver un milieu naturel sain : Gestion des maladies de la faune en Ontario

Les maladies de la faune sont une menace à la biodiversité et au public. Sommes-nous prêts?

Les maladies de la faune peuvent avoir des répercussions dévastatrices sur les végétaux, les animaux, l'agriculture, l'économie et la santé humaine. Parmi les exemples récents, on compte le déclin des chauves-souris en Ontario et la propagation de maladies telles que la maladie de Lyme.



De nombreuses maladies infectieuses proviennent des populations d'animaux sauvages.

Source : Organisation mondiale de la santé animale (www.oie.int). Utilisé avec permission.

Le gouvernement de l'Ontario fait un bon travail lorsqu'il est question de prévenir, de détecter et de gérer les maladies de la faune, mais on peut s'attendre à ce que la tâche devienne plus corsée à mesure que le climat de la province se réchauffe et devient plus violent. Le gouvernement devrait maintenir, et renforcer lorsque nécessaire, la surveillance des maladies de la faune, de concert avec le Réseau canadien de la santé de la faune. Lorsqu'il est question de la santé commune des Ontariens et de la faune, mieux vaut ne pas tenter d'économiser quelques dollars pour ensuite avoir à débours des sommes astronomiques.

Le gouvernement provincial devrait s'engager à fournir un financement à long terme au Réseau canadien de la santé de la faune.



Une petite chauve-souris brune souffrant du syndrome du museau blanc.

Crédit photo : Ryan von Linden/USFWS (CC-BY 2.0).

Volume 4 : Les terres humides et les forêts du Sud de l'Ontario

Chapitre 1 : Protéger les terres humides du Sud de l'Ontario

Les terres humides fournissent des habitats essentiels à la faune et au contrôle des inondations. Le gouvernement laisse leur destruction se poursuivre.

Le Sud de l'Ontario a perdu près des trois quarts de ses terres humides au cours des deux derniers siècles et leur destruction se poursuit. Les terres humides fournissent un habitat sauvage vital pour un grand nombre d'espèces ainsi que des services écosystémiques importants pour l'humain, notamment la résilience aux inondations et à d'autres répercussions du changement climatique. Malgré toutes les promesses qu'il a faites depuis des années, le gouvernement continue de permettre la perte des quelques terres humides qu'il reste dans la province.

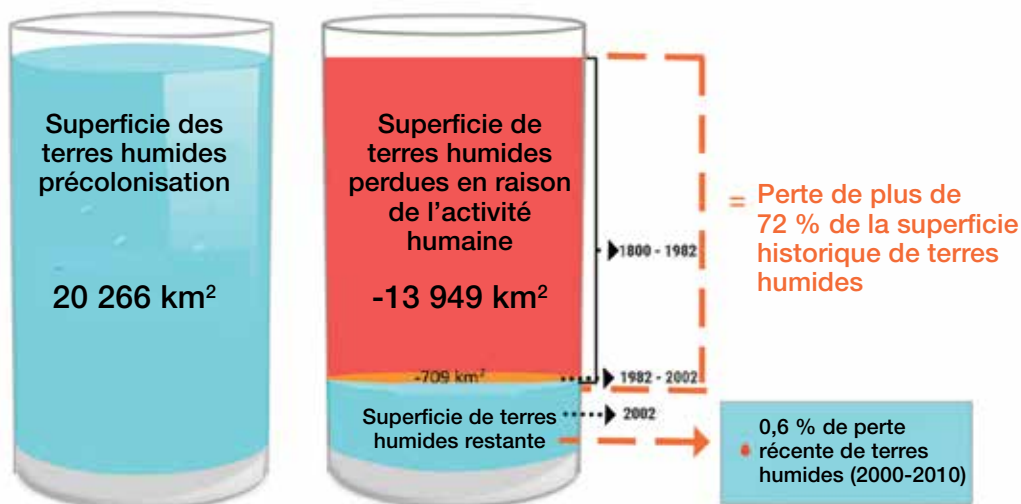
La stratégie de conservation des terres de 2017 propose de freiner la perte des terres humides d'ici 2025. Il s'agit d'une bonne première étape, mais elle laisse le champ libre à la destruction pendant 7 autres années. Le gouvernement n'a pas fait grand-chose pour transformer cette cible en mesure concrète.

Le principal échec de l'Ontario est qu'en général les terres humides ne bénéficient d'aucune protection jusqu'à ce que le MRNF trouve le temps de reconnaître chacune d'entre elles comme étant « d'importance provinciale ». Le processus d'évaluation est lent et inefficace avec du travail en retard de 260 ans, de sorte que l'incertitude règne chez les promoteurs et que les pertes de terres humides se poursuivent. Les terres humides qui n'ont pas encore été évaluées devraient plutôt être protégées (c.-à-d. considérées comme importantes) jusqu'à preuve du contraire.

En deuxième lieu, la province fait preuve d'imprudence en permettant même la destruction de terres humides « protégées » pour un grand nombre d'activités liées à l'agriculture, à l'infrastructure et à l'extraction de ressources.

En troisième lieu, les offices de protection n'ont pas expressément le pouvoir ni les ressources pour protéger toutes les terres humides.

En quatrième lieu, le plan de l'Ontario pour freiner la perte de terres humides dépend trop de la compensation, laquelle permet la destruction de terres humides par des promoteurs qui prétendent en aménager une autre ailleurs pour compenser; il s'agit d'une approche risquée, car les terres humides de remplacement ne recréeront pas nécessairement les principales fonctions écologiques.



Historique des pertes de terres humides depuis la colonisation européenne et des pertes récentes (de 2000 à 2010) par rapport aux terres humides restantes dans le Sud de l'Ontario.

Source : Commissaire à l'environnement de l'Ontario.



Marais à Parry Sound.

Crédit photo : Suzanne Schroeter (CC-BY-SA 2.0).

Le gouvernement devrait :

- considérer toute terre humide comme ayant une importance provinciale jusqu'à preuve du contraire et en assurer la protection;
- réviser la Déclaration de principes provinciale pour assurer la protection rigoureuse des terres humides restantes;
- accorder expressément aux offices de protection le pouvoir et les ressources nécessaires pour réglementer toutes les activités qui perturbent toutes les terres humides;
- rendre toutes les terres humides situées sur des terres agricoles admissibles à une déduction dans le cadre du Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées;
- dans la réglementation à venir, permettre la compensation seulement dans les cas où la perte de terres humides est absolument inévitable et si les principales fonctions écologiques sont remplacées avec succès et de manière permanente.



Chapitre 2 : La disparition des forêts dans le Sud de l'Ontario

Le public autant que la faune ont besoin des forêts. Si nous ne partageons pas équitablement les coûts associés aux forêts, nous perdrons ces dernières.

Les forêts filtrent les polluants de notre air, absorbent et filtrent les eaux pluviales, empêchent l'érosion et atténuent la sécheresse. Les terres boisées du Sud de l'Ontario fournissent également un habitat sauvage vital à de nombreuses espèces, y compris plus de la moitié des 690 espèces de l'Ontario dont la préservation est source de préoccupation.

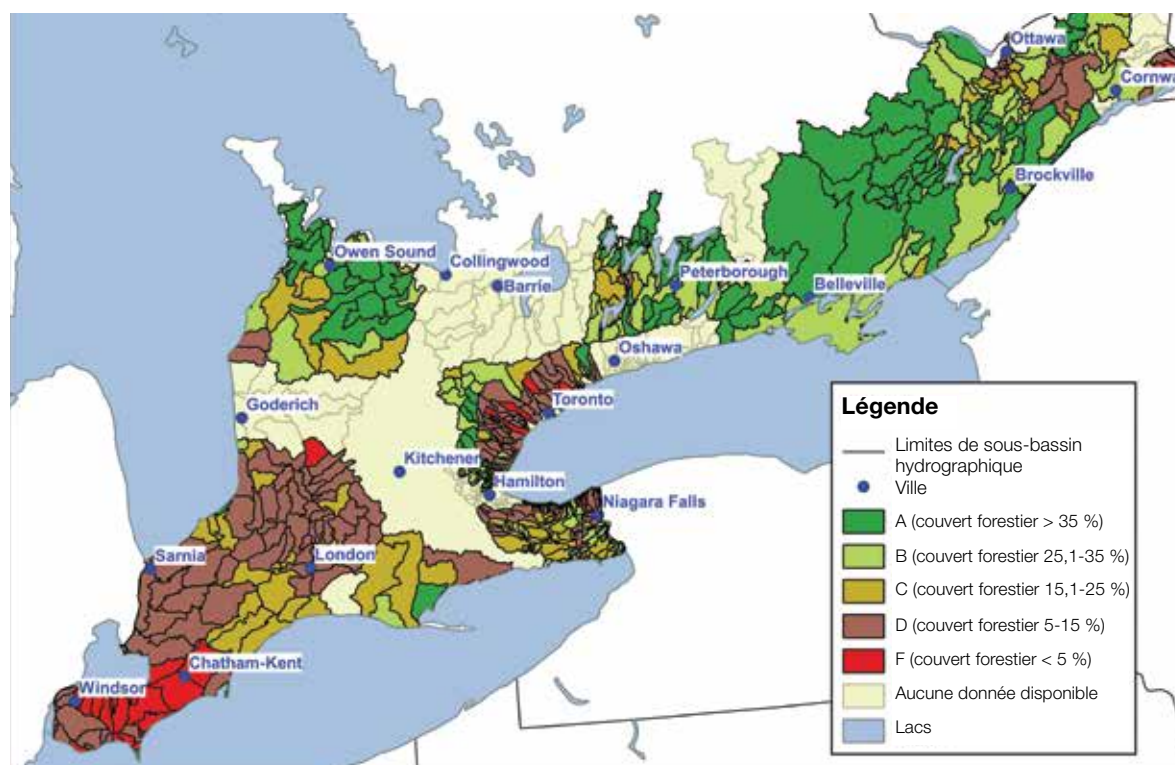
Aujourd'hui, de nombreux bassins hydrographiques du Sud de l'Ontario possèdent un couvert forestier inférieur au 30 % requis pour assurer des écosystèmes moindrement fonctionnels. Dans certaines municipalités du Sud-Ouest de l'Ontario, le couvert forestier est inférieur à 10 %, voire 3 % dans l'une d'entre elles, mais le gouvernement continue de permettre la perte des quelques terres boisées qu'il reste dans la province.

Pour les propriétaires fonciers privés, aménager et préserver les terres boisées est devenu un fardeau de plus en plus lourd qu'ils doivent porter seuls, même si l'ensemble de leur collectivité en profite. Étant donné le peu d'appui et d'incitatifs offerts aux propriétaires fonciers pour planter et préserver des arbres, le Sud de l'Ontario risque de perdre davantage de forêts.

Les municipalités peinent également à protéger les arbres en zone urbaine, au moment même où ils deviennent plus nécessaires que jamais en raison de la croissance démographique et du changement climatique. Les municipalités sont souvent incapables d'assurer l'aménagement et l'entretien de forêts urbaines à long terme en raison des coûts élevés, soudains et grandissants entraînés par les tempêtes, les invasions d'insectes et les maladies.

Dans une forêt de feuillus du Sud de l'Ontario, des peuplements d'arbres divers de tailles et d'âges différents sont optimaux pour la qualité du bois récolté, la biodiversité et la santé globale de la forêt.

Source : MRNF. Crédit photo : Dan Bowes.



Pourcentage du couvert forestier dans les bassins hydrographiques du Sud de l'Ontario, 2018. Codé par couleur par échelons de pourcentage de couvert forestier.

Source : Données de Conservation Ontario compilées et cartographiées par la CEO.

L'Ontario a déjà commis la même erreur par le passé. Il y a un siècle de cela, l'inaction du gouvernement avait permis une déforestation endémique. La dévastation était telle que la province a déployé d'immenses efforts soutenus pendant des décennies afin de reboiser et soutenir les forêts du Sud de l'Ontario. Au cours des 30 dernières années, ces programmes ont été abandonnés, et l'inaction du gouvernement a finalement culminé cette année avec la fermeture de l'Installation de conditionnement des semences forestières de l'Ontario sans prévoir comment remplacer son rôle essentiel qui consiste à fournir des semences appropriées sur les plans biologique et climatique.

Afin de protéger et reboiser ses forêts, la province devrait prendre les mesures suivantes :

- fournir un soutien adéquat pour la plantation d'arbres et la gérance forestière sur des terres privées pour partager équitablement le fardeau et les bienfaits;
- garantir le financement et l'accès public aux semences appropriées sur les plans biologique et climatique;
- établir un centre de la forêt urbaine consacré à la protection et à l'amélioration des forêts urbaines en Ontario.

La Commissaire à l'environnement de l'Ontario, aussi appelée « l'agent de garde » de la province en matière d'environnement, est une agente indépendante de l'Assemblée législative qui a pour responsabilité d'évaluer chaque année la conformité du gouvernement à la CDE et la façon dont le public exerce ses droits en vertu de la CDE et de faire rapport à ce sujet. La CEO publie également des rapports distincts sur les progrès gouvernementaux en matière de protection de l'environnement, de changement climatique et d'économie d'énergie.